

La conception de la justice selon la théorie du contrat social - Différences entre Rawls et Nussbaum

Lucia Gangale

▶ To cite this version:

Lucia Gangale. La conception de la justice selon la théorie du contrat social - Différences entre Rawls et Nussbaum. 2021. hal-03160978

HAL Id: hal-03160978 https://hal.science/hal-03160978

Preprint submitted on 5 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La conception de la justice selon la théorie du contrat social

LUCIA GANGALE

Différences entre Rawls et Nussbaum

Elaboration du livre Capabilités, Climats, Paris 2012, p. 118-124

Les théories du contrat social proviennent de la philosophie de John Locke au XVIIe siècle.

John RAWLS trouve problématique quatre domaines de la théorie du contrat social de Locke:

- 1. La justice pour les générations futures
- 2. La justice au-delà des frontières nationales
- 3. Traitement équitable des personnes handicapées
- 4. Questions morales liées à la façon dont nous traitons les animaux non humains, que Rawls, contrairement à Nussbaum, ne considère pas comme une question de justice.

La théorie de Rawls combine différents éléments : elle hérite de la théorie classique du contrat social et la combine avec des éléments de la morale kantienne relative au traitement des personnes non pas comme moyens mais comme fins.

Toutes les théories contractualistes, y compris celle de Rawls, supposent que tous les participants ont plus ou moins les mêmes capacités mentales.

La théorie affirme que le contrat est dans l'intérêt mutuel des participants. C'est l'*intérêt*, et non l'altruisme ou l'amour du prochain, qui les réunit en société.

Ce qui découle de cette théorie est que la justice exige de nous que nous traitions le prochain avec impartialité.

La théorie de la justice de Rawls est l'une des plus réussies de la philosophie occidentale, car elle résout avec brio l'ensemble des problèmes qu'elle propose. Cependant, cette hypothèse pose une *asymétrie de pouvoir entre les parties*, qui ne peut être corrigée par la redistribution du

revenu et de la richesse. C'est pourquoi les personnes handicapées ne sont pas incluses dans la définition des capacités des citoyens dans une société bien ordonnée. Dans Rawls le problème est exacerbé par le fait que la conception de la personne qu'il emprunte à Kant est fondée sur la rationalité. Les personnes souffrant de handicaps cognitifs sévères ne comptent tout simplement pas en tant qu'êtres humains. Rawls affirme donc explicitement que la justice n'est pas pertinente pour un grand nombre de personnes en situation de handicap.

Il en va de même pour les animaux qui ne sont pas impliqués dans les questions de justice en tant qu'êtres non rationnels. Il pense que nous avons des devoirs moraux envers les animaux, mais pas des devoirs politiques.

Martha Nussbaum, contrairement à Rawls, pense que tous les animaux sont soumis à la justice, sauf ceux qui ont une sensibilité minimale ou aucun mouvement, comme les éponges.

La théorie des capacités dans ce domaine est supérieure à l'approche de Rawls. Un travail important doit être fait pour démontrer qu'il est valable partout. L'approche judiciaire de Rawls peut également être reformulée (Henry Richardson a offert une telle reformulation).

www.luciagangale.wordpress.com